

# Norwich Stratégie Retraite "Loi Madelin"

En tant que Commerçant, Artisan, Gérant Majoritaire ou profession libérale..., vos revenus professionnels vous permettent aujourd'hui de faire face aux dépenses nécessaires à votre cadre de vie et à celui de votre famille.

Cependant, disposerez-vous des mêmes ressources financières au moment de votre retraite ? Le sujet est d'actualité car l'augmentation du nombre de retraités face à la diminution du nombre d'actifs cotisants ainsi que l'accroissement de la durée de vie, entraîneront un déséquilibre financier des régimes de retraite par répartition qui pourrait se traduire par une baisse de vos prestations de retraite. Vous souhaitez anticiper l'insuffisance de votre régime de retraite obligatoire en le complétant par des ressources supplémentaires nécessaires au maintien de votre niveau de vie.

## Norwich Stratégie Retraite "Loi Madelin" : un contrat retraite adapté à votre profil

Norwich Stratégie Retraite Loi Madelin est un contrat d'assurance vie multisupport qui permet de vous constituer un complément de retraite alimenté par des versements programmés. En fonction de l'orientation que vous souhaitez donner à votre épargne vous sélectionnez la stratégie de gestion qui vous correspond le mieux.

### Deux fiscalités privilégiées

#### Le cadre fiscal de l'assurance vie :

Les capitaux constitutifs des rentes versées en cas de décès sont exonérés de droits de succession, dans les limites fixées par la réglementation fiscale en vigueur.

#### La Loi Madelin :

L'enveloppe de déductibilité des cotisations est égale au plus élevé des deux montants suivants :

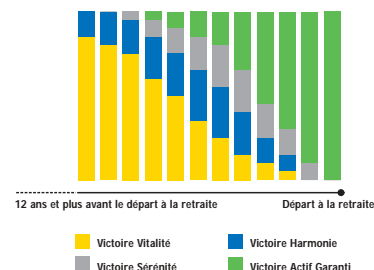
- 10% du bénéfice imposable limité à 8 PASS + 15% sur la fraction de ce bénéfice imposable comprise entre 1 PASS et 8 PASS
- ou ➢ 10% du PASS

### Vous choisissez votre stratégie de gestion en fonction de votre profil d'épargnant !

Vous souhaitez vous constituer un complément de retraite en toute sérénité sans contrainte.

Dans ce cas, optez pour la **stratégie de gestion EVOLUTIVE** Une stratégie de gestion innovante qui vous permet de choisir une répartition programmée de votre épargne retraite. L'évolution de cette répartition s'effectue grâce à des arbitrages automatiques et gratuits et ce, jusqu'au terme de votre contrat.

L'épargne est investie entre 4 fonds proposés au contrat selon une répartition prédéterminée. Le principe de cette répartition est simple. Lorsque vous êtes loin de la retraite votre épargne est orientée vers des objectifs de rendement important et au fur et à mesure que votre retraite approche, votre épargne est progressivement investie sur des fonds plus sécuritaires.



Vous avez une connaissance pointue des marchés financiers et vous préférez répartir vous-même votre investissement..

Dans ce cas, optez pour la **stratégie de gestion LIBRE** Une stratégie de gestion qui vous laisse libre de définir la répartition de votre investissement. Vous investissez votre épargne entre les différents supports financiers proposés au contrat, à savoir :

- 1 fonds garanti : Victoire Actif Garanti
- 3 fonds profilés : Victoire Sérénité, Victoire Harmonie, Victoire Vitalité.
- 9 OPCVM : monétaire, actions et obligations.

Une gamme de supports dont la gestion est essentiellement assurée par Aviva Gestion d'Actifs un gestionnaire financier au savoir-faire reconnu et plébiscité par la presse professionnelle.



**Prix Mieux Vivre Votre Argent Corbeille d'Or 2003**

Long Terme sur 5 ans tout établissement confondu



**Prix Investir Magazine**

■ En 2004 et 2003, Laurier d'Or sur la gamme des SICAV sur 5 ans

**Meilleur établissement**

sur 1 an, 3 ans et 5 ans

Prix de La Tribune Standard & Poor's

**Prix La Tribune Standard & Poor's**

■ En 2005 et 2004, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, 1<sup>er</sup> établissement à gagner le Grand Prix sur 1, 3 et 5 ans



**Prix Le Revenu**

■ En 2005, Trophée d'Argent et en 2004 et 2003, Trophée d'Or de la meilleure gamme actions euro sur 3 ans

■ En 2005 et 2004, Trophée d'Argent de la meilleure gamme actions internationales sur 3 ans

## Vous disposez d'atouts supplémentaires

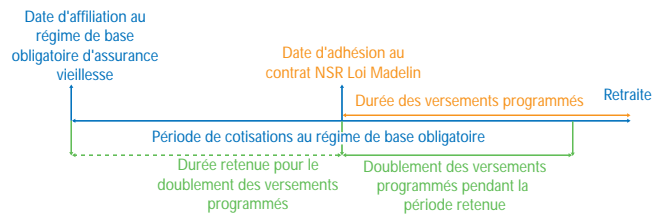
### Une table de mortalité garantie

Le calcul du taux de rente tient compte d'une table de mortalité garantie dès l'adhésion.\*

\* En cas de rente réversible la table utilisée pour le bénéficiaire de la réversion sera celle communiquée par l'assureur au moment de la conversion.

### La garantie Remboursement (optionnelle)

En souscrivant à cette garantie, vous assurez votre protection en cas d'Incapacité Temporaire Totale ou d'Invalidité Permanente et Totale faisant suite à une maladie ou à un accident. En effet, dans ce cas, vos versements programmés vous sont remboursés et ce, au terme de la période de franchise et dans la limite de 150 000 € (montant maximum d'indemnisation toutes adhésions confondues).

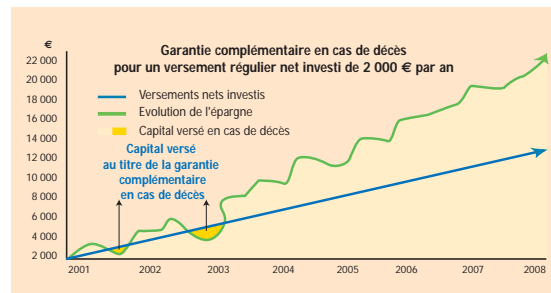


### L'option doublement de la garantie retraite pour rachat de droits passés

Cette option permet de doubler vos versements programmés pour la constitution d'un complément de retraite au titre des années qui sont comprises entre la date de votre affiliation au régime de base obligatoire d'assurance vieillesse d'une profession non-salariée non-agricole et la date d'adhésion à votre contrat Loi Madelin.

### La garantie complémentaire en cas de décès

Une sécurité supplémentaire en cas de décès qui préserve le bénéficiaire des fluctuations des marchés financiers. En effet, si la valeur de la totalité de l'épargne constituée au jour du décès est inférieure au cumul des versements nets de frais, l'assureur prend en charge la différence dans la limite de 150 000 €.



## Vous bénéficiez des avantages d'un contrat souple

Pour vous accompagner dans l'évolution de votre situation et vous permettre de faire face aux événements imprévus, Norwich Stratégie Retraite Loi Madelin vous donne la possibilité de<sup>(1)</sup> :

- changer de stratégie de gestion,
- modifier le montant de vos versements programmés,
- procéder vous-même à des arbitrages si vous avez opté pour la gestion Libre,
- percevoir le règlement total de votre épargne disponible en cas d'invalidité (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie du code de la Sécurité Sociale) ou en cas de cessation de votre activité suite à un jugement de liquidation judiciaire.

(1) sous réserve des dispositions contractuelles et légales.

## Vous pouvez choisir entre deux options au terme de votre contrat

Au terme de votre contrat vous percevrez tout au long de votre vie le montant de votre épargne sous forme de rente viagère.

Vous avez la possibilité d'y associer l'une des deux options suivantes :

- soit une réversibilité totale ou partielle de la rente au profit du bénéficiaire désigné,
- soit le règlement d'une rente comportant plusieurs annuités garanties.

En cas de décès avant le terme de l'adhésion avant la liquidation de vos droits à la retraite et si vous n'avez pas dépassé votre 65<sup>ème</sup> anniversaire, le versement de la rente s'effectuera au profit du bénéficiaire que vous aurez désigné.

## En résumé, les 5 bonnes raisons de choisir Norwich Stratégie Retraite "Loi Madelin"

1. Le choix de la stratégie de gestion qui colle à votre profil : la stratégie Evolutive ou la stratégie Libre.
2. La qualité de la gestion financière d'un spécialiste financier reconnu : Aviva Gestion d'Actifs.
3. Le bénéfice de garanties complémentaires.
4. L'avantage du cadre fiscal privilégié de l'assurance vie et de la Loi Madelin.
5. L'expertise de votre Conseil en assurances.

N'hésitez pas à consulter votre  
Conseil en Assurances



AVIVA COURTAGE  
Siège social : 70 avenue de l'Europe  
92273 Bois-Colombes Cedex  
Entreprise régie par le code des Assurances  
Société Anonyme au capital de 50 326 525 Euros  
379 665 011 RCS Nanterre